



Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

De la communauté de communes du pays du Neubourg

.....

Mise à jour du PICS	3
Délibération portant approbation du Plan Intercommunal de Sauvegarde	4
1 – Présentation et compétences de l’intercommunalité.....	5
1.1. Présentation de l’EPCI	5
1.2. Compétences de l’EPCI.....	6
2 – Risques et enjeux du territoire	8
2.1. À l’échelle intercommunale.....	8
2.1.1. Liste des aléas susceptibles de se produire sur l’EPCI	9
2.1.2. Identification des vulnérabilités et des enjeux induits propres de l’EPCI	9
2.2. À l’échelle des communes membres.....	11
Recensement des risques des communes membres	11
3 – Recensement des moyens propres de l’intercommunalité et des communes	12
3.1. Moyens propres de l’intercommunalité au regard de ses compétences	12
3.1.1. Moyens humains	12
Personnes ressources.....	12
Responsables d’association	12
Réserve intercommunale de sécurité civile.....	12
3.1.2. Moyens matériels.....	13
Moyens logistiques lourds	13
Moyens logistiques légers.....	13
Autres	14
3.2. Recensement des ressources et outils intercommunaux mis à disposition des communes.....	15
3.2.1. Ressources et outils intercommunaux dédiés à la prévention et à la gestion des risques.....	15
3.2.2. Ressources et outils intercommunaux dédiés à l’information préventive de la population	15
3.2.3. Ressources et outils intercommunaux dédiés à l’alerte et à l’information d’urgence de la population.....	15
3.2.4. Ressources et outils intercommunaux dédiés à la gestion de crise	15
3.3. Recensement des moyens mutualisés des communes	15
4 – Organisation du dispositif intercommunal	16
5 – Annexes	20
Annexe 1 – Annuaire de crise.....	21
Autorités et services	21
Maires des communes membres.....	22
Maires des communes membres.....	23
Personnels administratifs et techniques de l’EPCI	23
Opérateurs	24
Établissements sensibles	25
Moyens humains particuliers	25
Annexe 2 – Recensement des moyens des communes.....	26
Annexe 3 – Fiches actions	26
Annexe 4 – historique des exercices	26

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 027-242700607-20261005-2026_0209-DE

Délibération portant approbation du Plan Intercommunal de Sauvegarde

1 – Présentation et compétences de l'intercommunalité

1.1. Présentation de l'EPCI

Données générales

Commune siège : Le Neubourg
Arrondissement
Interdépartemental : NON
Date de création : 15 juin 2000
Nombres de communes membres : 41 communes

Organisation de l'EPCI

Nom du président : Monsieur Arnaud CHEUX

Coordonnées du siège de l'EPCI :
1, chemin Saint-Célerin
27110 LE NEUBOURG

Membres du conseil communautaire et leurs missions :

Monsieur **Arnaud CHEUX**, président
Monsieur **Hugues BOURGAULT**, 1^{er} vice-président chargé de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
Monsieur **Jean-Charles PARIS**, 2^e vice-président chargé des finances
Madame **Christine LOUIS**, 3^e vice-présidente chargée de la santé et des solidarités
Monsieur **Alain DEBUS**, 4^e vice-président chargé de la voirie et des réseaux
Monsieur **Didier RICHARD**, 5^e vice-président chargé de l'environnement et du développement durable
Monsieur **Jérôme HENON**, 6^e vice-président chargé de la culture et du tourisme
Monsieur **Thierry ORONA**, 7^e vice-président chargé du développement économique
Monsieur **Marc ROMET**, 8^e vice-président chargé de la gestion du cycle de l'eau
Monsieur **Giovanni BERTHELIN**, 9^e vice-président chargé de la jeunesse et du sport
Monsieur **Sébastien BONNEAU**, 10^e vice-président chargé des crèches et de la petite enfance
Monsieur **Yann ROUSSIAU**, délégué à la sécurité

Présentation du territoire de l'EPCI :

Territoires limitrophes :

- Communauté de communes du pays de Conches
- Intercom Bernay terres de Normandie
- Communauté de communes Roumois-Seine
- Seine-Eure Agglomération
- Evreux Portes de Normandie

Manifestations récurrentes :

- Inondations
- Aléas climatiques : neige, canicule

Superficie : 304,70 km²

Population :

Population totale regroupée : 22 537 habitants (INSEE 2022)

Identification des populations nécessitant une attention particulière : Très jeunes enfants, jeunes enfants, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, ...

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) :

L'EPCI possède-t-il un Plan de Continuité d'Activité (PCA) ? NON

→ Si non, date de rédaction prévue : A définir pour 2027

1.2. Compétences de l'EPCI

A – COMPETENCES OBLIGATOIRES

1°) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur

2°) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

3°) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

4°) aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

5°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

B – COMPETENCES DITES SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DU II DE L'ARTICLE L5214-16 DU CGCT

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement,

- Actions et études liées à la création et à l'implantation d'éoliennes : il est précisé que cette implantation ne sera réalisable qu'en cas d'accord de la commune concernée
- Participation à la lutte contre les frelons asiatiques en complément des actions menées par d'autres collectivités (communes, département, etc.)

2°) Politique du logement et du cadre de vie

2° bis) En matière de politique de la ville :

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Diagnostic et études nécessaires
- Programmation d'une politique de prévention.

3°) Education – loisirs sportifs et culturels d'intérêt communautaire.

4°) Action sociale d'intérêt communautaire

5°) Voirie

6°) Création et animation d'un ou plusieurs espaces France Services.

C – COMPETENCES FACULTATIVES

1°) Aménagement de l'espace :

- Mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, comprenant la numérisation du cadastre, l'acquisition de logiciels communs et de licences pour les communes membres, l'achat de données et leur mise à jour, l'animation du système et la formation des utilisateurs
- Création, aménagement et entretien des sentiers de grandes randonnées intégrés dans les circuits du Schéma de randonnées de la Communauté. Lorsque l'itinéraire de randonnée emprunte la voirie rurale ouverte à la circulation, seul le balisage relève de la compétence communautaire.
- Instructions des autorisations du sol pour le compte des communes conformément aux conventions qui seront passées entre les communes et la Communauté de Communes. Les maires conservent toutes les prérogatives de délivrance des autorisations
- Harmonisation des documents d'urbanisme des communes membres : organisation de rencontres des communes et de la Communauté pour l'information réciproque. A cet effet, transmission par chaque commune à la Communauté de Communes de ses projets d'urbanisme, chaque commune conservant la maîtrise de leur élaboration.
- Transports : la Communauté de Communes est autorité organisatrice de la mobilité locale.
- Le très haut débit.

2°) Environnement :

Assainissement :

- Assainissement non collectif : le Service Public d'Assainissement Non Collectif dans toutes ses composantes : contrôle, entretien et réhabilitations
- Assainissement collectif : la compétence reste aux communes. Des conventions pourront être passées avec les communes qui le souhaitent pour mettre à disposition les moyens techniques et humains du SPANC. Les modalités financières de cette mise à disposition seront définies par convention.

3°) Soutien de la vie communale :

- Fourrière canine : création et gestion d'un accueil réservé exclusivement aux chiens errants ou en état de divagation sur le territoire communautaire,
- Achat de matériel destiné à l'activité des associations, et des communes membres
- Mise à disposition de moyens matériels et humains au profit des communes sur la base de conventions qui en fixent les modalités.

4°) Contractualisation territoriale :

Selon les options définies, les démarches suivantes seront entreprises soit par la Communauté de communes, soit en association avec d'autres collectivités ou EPCI :

- Elaboration d'une charte de territoire,
- Elaboration de tout document stratégique et contractuel participant à l'attractivité et au développement du territoire communautaire

5°) Santé et accès aux soins :

- Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé,
- Actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention,
- Élaboration d'un diagnostic de santé intercommunal,
- Élaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé.

6°) Gendarmerie

- Construction et gestion d'un ensemble immobilier en faveur des services de gendarmerie implantés sur le territoire communautaire

2 – Risques et enjeux du territoire

Le département de l'Eure est principalement concerné par les risques majeurs suivants :

- ***les inondations ;***
- ***les mouvements de terrain ;***
- ***le risque industriel ;***
- ***le risque transport de matières dangereuses et de matières radioactives ;***
- ***la découverte d'engins de guerre ;***
- ***les aléas climatiques : canicule, grand froid.***

2.1. À l'échelle intercommunale

A l'échelle de l'EPCI, les risques et enjeux sont les suivants :

- ***les inondations ;***
- ***les aléas climatiques : canicule, grand froid ;***
- ***éventuellement, transports de matières dangereuses.***

2.1.1. Liste des aléas susceptibles de se produire sur l'EPCI

→ les inondations ;

Les communes de Brosville, Houetteville et Hondouville conformément au PPRI

Les communes du Neubourg, Villez-sur-le-Neubourg et Epreville-près-le-Neubourg (protection des abattoirs)

La commune de Cannappeville (ruissellements de plaines)

La commune de Daubeuf-la-Campagne (ruissellements de plaines)

La commune du Tilleul-Lambert (ruissellements de plaines)

La commune de Bérengeville-la-Campagne (ruissellements de plaines)

→ aléa climatique : canicule (alerte orange et rouge selon météo France)

L'ensemble des crèches de l'EPCI, les déchetteries, tous les services de la CCPN.

Les écoles, les centres de loisirs, les maisons d'assistance maternelle, EPAHD, ... du territoire

→ aléa climatique : grand froid (neige/verglas)

L'ensemble du réseau routier d'intérêt communautaire avec une priorité pour les côtes desservant les communes de la vallée de l'Iton (Brosville, Houetteville et Hondouville) et les circuits de transports scolaires.

2.1.2. Identification des vulnérabilités et des enjeux induits propres de l'EPCI

La liste des établissements susceptibles d'être concernés par les aléas, ou générateurs d'une vulnérabilité particulière (écoles, crèches, EHPAD, ...) est la suivante :

Nom établissement	Nom entreprise	Numé	Voie	Code post	Commune
	SIVOS DE BROSVILLE-TOURNEVILLE	1	RUE DE LA MAIRIE MAIRIE	27930	Brosville
	SI SCOLAIRE D'VILLE CESSEVILLE		ROUTE D'AMFREVILLE MAIRIE	27370	La Pyle
	SIVOS GTT S.I.V.O.S DE GRAVERON-SEMERVILLE, LE TILLEUL LAMBERT ET TOURNEDOS BOIS HUBERT	9	RUE DE LA GENDARMERIE MAIRIE	27180	Tournedos-Bois-Hubert
	SIVOS DE BACQUEPUI - BERENGEVILLE	5	RUE DE LA MAIRIE	27110	Bérengeville-la-Campagne
	SIVOS DE BERNIEVILLE QUITTEBEUF		PLACE MAURICE LEGOUX	27110	Quittebeuf
	SIVOS EPEVICROS	10	RUE SAINT NICOLAS MAIRIE	27110	Vitot
	SI VOCATION SCOLAIRE DES VILLAGES	6	PLACE DE L'EGLISE MAIRIE	27110	Saint-Aubin-d'Écrosville
ECOLE PRIMAIRE JEAN DE LA FONTAINE	COMMUNE DE LE BOSQ DU THEIL	20	RTE DE MONFORT	27370	Le Bosq du Theil
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	COMMUNE DE BACQUEPUI	2	RUE DU CLOS DE L'ECU	27930	Bacquepuis
ECOLE PRIMAIRE	COMMUNE DE BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	3	RUE DE LA MAIRIE	27110	Bérengeville-la-Campagne
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	COMMUNE DE BERNIEVILLE	9	RUE DE L'ECOLE	27180	Bernieville
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	COMMUNE DE BROSVILLE	4	RUE DE LA MAIRIE	27930	Brosville
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	COMMUNE DE CANAPPEVILLE	146	RUE DE L'ECOLE	27400	Canappeville
ECOLE ELEMENTAIRE	COMMUNE DE CESSEVILLE	1	RTE D HECTOMARE	27110	Cesseville
ECOLE ELEMENTAIRE	COMMUNE DE CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	17	RUE DE LA MAIRIE	27110	Criquebeuf-la-Campagne
ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES BOUCHER	COMMUNE DE CROSVILLE LA VIEILLE	7	PL DE LA MAIRIE	27110	Crosville-la-Vieille
ECOLE ELEMENTAIRE	COMMUNE D'EMANVILLE		RUE ST ETIENNE	27190	Emanville
ECOLE ELEMENTAIRE	COMMUNE D'EPEGARD	11	RUE DES ECOLES	27110	Epegard
ECOLE PRIMAIRE	COMMUNE DE FOUQUEVILLE	20	RUE LEON LOUBET	27370	Fouqueville
ECOLE ELEMENTAIRE	COMMUNE DE GRAVERON SEMERVILLE	1	AVENUE DE LA TURGERE	27110	Graveron-Sémerville
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	COMMUNE DE LA HAYE DU THEIL	18	RUE DE BRIONNE	27370	La Haye-du-Theil
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	COMMUNE D'HECTOMARE	4	RUE DE LA MAIRIE	27110	Hectomare
ECOLE PRIMAIRE GERMAINE BUISSON	COMMUNE D'HONDROVILLE		RUE DES VARENNES	27400	Hondouville
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	COMMUNE DE IVILLE	50	RTE D'ELBEUF	27110	Iville
ECOLE ELEMENTAIRE DUPONT DE L'EURE	COMMUNE DE LE NEUBOURG	8	RUE DE L'ECALIER	27110	Le Neubourg
ECOLE ELEMENTAIRE J MOULIN	COMMUNE DE LE NEUBOURG	5	RUE DE LA PAIX	27110	Le Neubourg
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	COMMUNE DE QUITTEBEUF	12	RUE D'EVREUX	27110	Quittebeuf
ECOLE ELEMENTAIRE GROUPE II	COMMUNE DE SAINT AUBIN D'ECROSVILLE		PLACE DE L'EGLISE	27110	Saint-Aubin-d'Écrosville
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	COMMUNE DE SAINTE COLOMBE LA COMMANDERIE	4	PLACE DE LA MAIRIE	27110	Sainte-Colombe-la-Commanderie
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	COMMUNE DE LE TILLEUL LAMBERT	8	RUE DE L'ECOLE	27110	Le Tilleul-Lambert
ECOLE PRIMAIRE	COMMUNE DE TOURNEDOS BOIS HUBERT	4	RUE DES LONGUES MASURES	27180	Tournedos-Bois-Hubert
ECOLE PRIMAIRE AUX QUATRE VENTS	COMMUNE DE TOURVILLE LA CAMPAGNE	7	CHEMIN DES FORRIERES DU MIDI	27370	Tourville-la-Campagne
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	COMMUNE DE VITOT	4	PLACE DES TILLEULS	27110	Vitot
EHPAD	HOPITAL LOCAL DU NEUBOURG	25	RUE DU GENERAL DE GAULLE	27110	Le Neubourg
	LES FEUILLANS		CHATEAU DE BROSVILLE	27930	Brosville
MULTI ACCUEIL LES PINSONS	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG	11	RUE DE LA PAIX	27110	Le Neubourg
MULTI ACCUEIL LES MESANGES	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG	2	RUE DES LONGUES MASURES	27180	Tournedos-Bois-Hubert
MULTI ACCUEIL	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG		IMPASSE DES SOURCES	27400	Hondouville
MULTI ACCUEIL	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG	2	RUE DES CANADIENS	27110	Ecquetot
MULTI ACCUEIL LES LIBELLULES	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG		RUE D'ELBEUF	27110	Iville
	MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES L'ESCALE DES PTITS MOBIDOUX	1	RUE VILLAINE	27110	Saint-Aubin-d'Écrosville
	LA TETE DANS LES ETOILES	59	RUE MOHAMED ELAOUFI	27370	Tourville-la-Campagne
	GENTIL COQUELICOT	25	RUE DU GENERAL DE GAULLE	27110	Le Neubourg
	MAM PTITS VIKINGS	7	RUE DE L'ECOLE	27180	Bernieville
	MAISON D'ASSISTANTE MATERNELLE MAM NATURE	15	CHE RUSSEMAINE	27370	Le Bosq du Theil
	MAM LE NID EVEILLE	6	RUE DES VIVIERES	27110	Sainte-Colombe-la-Commanderie
	LA MAM O LAPINOUS	6	RUE D'EVREUX	27110	Quittebeuf

2.1.3 Les évènements marquants

Inondations de janvier 2025 : Suite à l'enchaînement de 2 précipitations conséquentes (espacées d'une semaine environ) en période hivernale, les terrains étaient saturés en eau, ce qui a généré des inondations sur la plupart des communes du territoire, dont une partie en agglomération (Le Tilleul-Lambert). Sur plusieurs communes, la CCPN a barré des routes totalement inondées.

Inondation abattoirs

Hivers rudes

Effets caniculaires (2026) : vigilance rouge sur plusieurs périodes de l'année (entre avril et septembre 2026)

[illegible]

3 — Recensement des moyens propres de l’intercommunalité et des communes

3.1. Moyens propres de l’intercommunalité au regard de ses compétences

3.1.1. Moyens humains

Personnes ressources			
Nom	Adresse	coordonnées	Compétences particulières
Directeur Général des Services	Chemin Saint-Célerin, 27110 LE NEUBOURG	02.32.34.88.45 06.73.48.39.19	
Directeur de l’Aménagement et du Cadre de Vie	Chemin Saint-Célerin, 27110 LE NEUBOURG	02.32.24.80.98 06.07.87.15.24	
Directeur des Services à la Population	Chemin Saint-Célerin, 27110 LE NEUBOURG	02.32.24.82.01	
Directeur au Développement du Territoire	Chemin Saint-Célerin, 27110 LE NEUBOURG	02.32.24.82.00 06.48.09.78.21	

Responsables d’association			
Association	Nom	coordonnées	Adresse
Croix Rouge Française		02.32.35.97.88	39 avenue de la libération 27110 LE NEUBOURG
Les restos du cœur		02.32.26.28.46	5 rue de la charité 27110 LE NEUBOURG

Réserve intercommunale de sécurité civile		
Si l'EPCI est dotée d'une réserve intercommunale de sécurité civile, ajouter en annexe le règlement intérieur précisant ses missions et son organisation, ainsi que l'arrêté portant création de celle-ci.		
Noms des bénévoles	Coordonnées	Compétences particulières

NON CONCERNE

3.1.2. Moyens matériels

Moyens logistiques lourds				
Engins de travaux publics, déneigement, engins de nettoyage, véhicules...				
Type de véhicule	Nombre de places	Adresse de remisage	Responsable	Observations
VSV	1	Chemin Saint-Célerin, 27110 LE NEUBOURG	Service >Voirie/Bâtiment	
Tracteur (x2)	1	Chemin Saint-Célerin, 27110 LE NEUBOURG	Service >Voirie/Bâtiment	
Pelle à pneu	1	Chemin Saint-Célerin, 27110 LE NEUBOURG	Service >Voirie/Bâtiment	
19T avec bi-benne	3	Chemin Saint-Célerin, 27110 LE NEUBOURG	Service >Voirie/Bâtiment	
Fourgon signalisation	3	Chemin Saint-Célerin, 27110 LE NEUBOURG	Service >Voirie/Bâtiment	
Camionnette benne	3	Chemin Saint-Célerin, 27110 LE NEUBOURG	Service >Voirie/Bâtiment	
Véhicule léger (x5)	2 ou 4	Chemin Saint-Célerin, 27110 LE NEUBOURG	Service >Voirie/Bâtiment	
Minibus (x3)	9	Chemin Saint-Célerin, 27110 LE NEUBOURG	Service >Voirie/Bâtiment	

Moyens logistiques légers		
Matériels spécifiques (groupes électrogènes, compresseurs, motopompes, tronçonneuses, broyeur, projecteurs, barrages & kits anti-pollution, barnums, défibrillateurs...)		
Type de matériel	Quantité	Observations
Débroussailleuse	2	
Tronçonneuse	2	
Elagueuse	1	
Taille haie	1	
Broyeur de végétaux	1	
Cylindre BW120 + remorque	1	
Bétonneuse	1	
Pilonneuse	1	
Scie de sol	1	
Epareuse pour VSV	1	
Lamier pour VSV	1	
Balayeuse frontale	1	
Balayeuse sur 3 points	1	
Epareuse pour tracteur	1	

Matériels de balisage (barrières mobiles, panneaux de signalisation, feux tricolores de chantier, panneaux tri-flash...)

Type de matériel	Quantité	Observations
Barrière « Vauban »	100	
Cônes de signalisation	20	
Séparateur de voie type « baliroad »	30	
Panneaux de chantier temporaire		
AK14	6	
AK5	6	
AK3	5	
AK4	5	
AK22	10	
KC1 « route inondée »	5	
KC1 « route barrée »	5	

Autres

Type de matériel	Quantité	Observations
Containers OM/CS	Autant que nécessaire	
Tente pliable 3x3 m	10	
Barnum 3x3 m	6	
Buvette 3x3 m	4	
Chaise coque plastique	60	
Chaise haute pliante	5	
Mange-debout	5	
Table pliante 0,90x2 m	10	
Grille exposition 2x0,70 m	12	
Vidéoprojecteur	1	
PC portable	1	
Pupitre métal noir	1	
Sono de table (valisette)	1	
Sono portable autonome avec trépieds	1	
Coffret de chantier (branchement forain)	4	

3.2. Recensement des ressources et outils intercommunaux mis à disposition des communes

3.2.1. Ressources et outils intercommunaux dédiés à la prévention et à la gestion des risques

Pas de moyen dédié

3.2.2. Ressources et outils intercommunaux dédiés à l'information préventive de la population

Site internet

Magasine « 41 à la une »

3.2.3. Ressources et outils intercommunaux dédiés à l'alerte et à l'information d'urgence de la population

Panneau Pocket

Site internet

3.2.4. Ressources et outils intercommunaux dédiés à la gestion de crise

Ensemble du personnel et moyens matériels évoqués au chapitre 3.1 du présent document

Ensemble des infrastructures du l'EPCI (gymnase, crèches, ...)

3.3. Recensement des moyens mutualisés des communes

Non défini actuellement

- Moyens d'hébergement d'urgence des communes et centres d'accueil et de regroupement,
- Moyens de ravitaillement
- Moyens logistiques lourds
- Moyens logistiques légers

4 – Organisation du dispositif intercommunal

Coordination des opérations intercommunales – Président/Présidente d'EPCI (ou son/sa représentant/représentante) :

Président : Monsieur Arnaud CHEUX

☎ : 02.32.34.04.41 _ _ _ _ _

☎ : _ _ _ _ _

Représentant 1 : 1^{er} vice-président

Monsieur Hugues BOURGAULT

☎ : 02.32.34.04.41 _ _ _ _ _

☎ : _ _ _ _ _

Représentant 2 : Délégué à la sécurité

Monsieur Yann ROUSSIAU

☎ : 02.32.34.04.41 _ _ _ _ _

☎ : _ _ _ _ _

Référent de l'action intercommunale

DGS : Madame Claude FRAYSSINET

☎ : 02.32.34.88.45

☎ : 06.73.48.39.19 _ _ _ _ _

DACV : Monsieur Bertrand CAMBIER.....

☎ : 02.32.24.80.98

☎ : 06.07.87.15.24

Autre référent : Madame/Monsieur

☎ : _ _ _ _ _

☎ : _ _ _ _ _

Localisation prévue de la cellule de crise

Adresse : à définir par la/les commune(s) concernée(s).....

Nom de l'établissement : Lieu à définir par la/les commune(s) concernée(s)

☎☎ : _ _ _ _ _

☎☎ : _ _ _ _ _

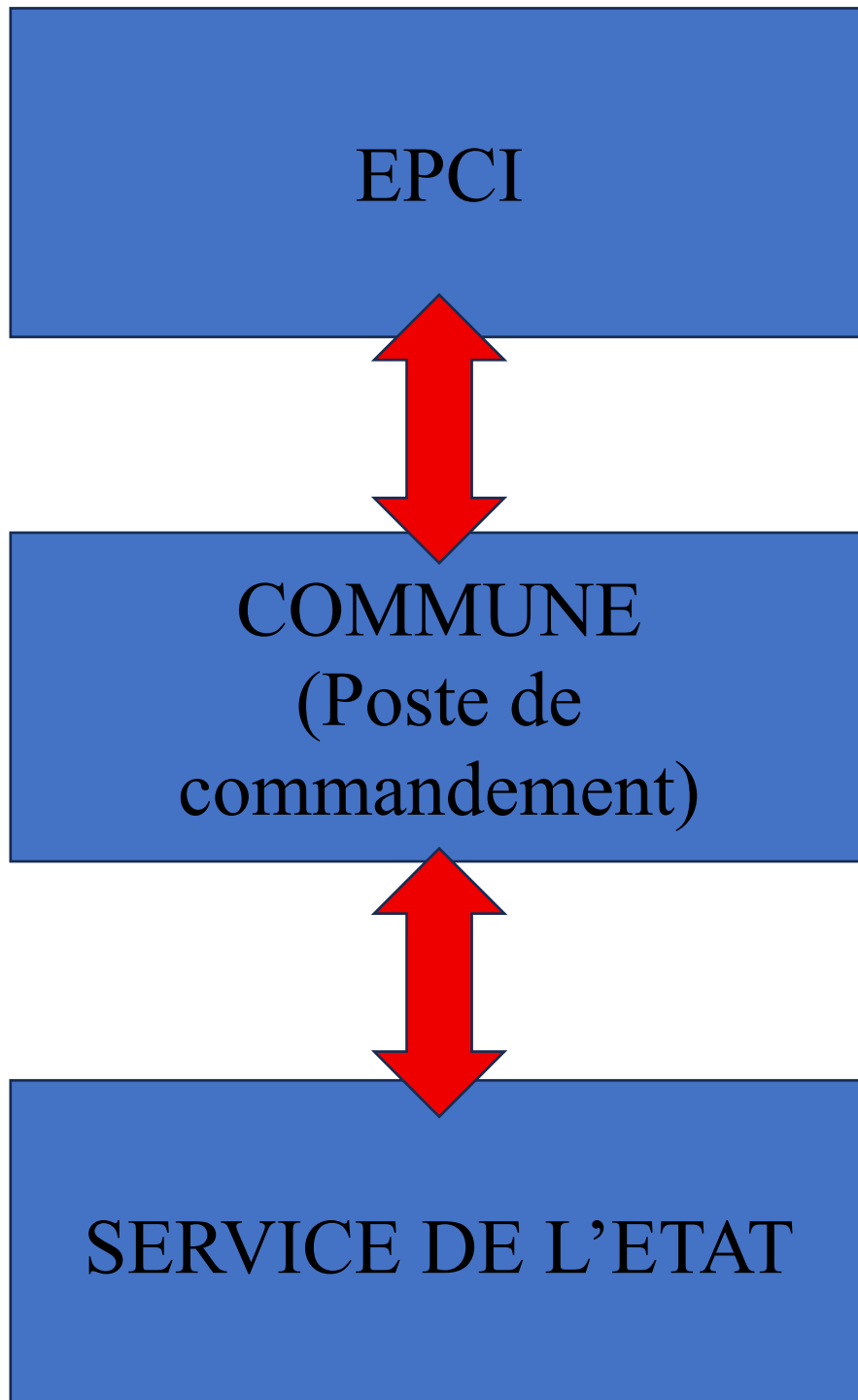
☎☎ : _ _ _ _ _

@ :

@ :

L'annuaire du personnel administratif et technique de l'EPCI est annexé au présent plan.

Schéma de l'organisation de la communication et de la circulation de l'information avec les services de l'État et de l'organisation entre les différents postes de commandement.



La préfecture de l'Eure :

Le préfet peut prendre la direction des opérations si la crise dépasse le niveau communal ou si les moyens communaux ou intercommunaux sont insuffisants.

Le président de l'intercommunalité :

- Déclenche son PICS en cas de nécessité, sur demande des maires de son territoire ou en cas de dépassement des capacités de ceux-ci pour gérer l'événement en cours.
- Apporte un soutien logistique et organisationnel aux communes de son territoire.

Le maire de la commune (DOS) :

Il déclenche son PCS et met en place son Poste de Commandement Communal (PCC) qui doit alors rester en lien régulier avec l'intercommunalité afin de la tenir informée sur l'évolution des événements

Les équipes sur le terrain :

Elles remontent les informations sur la situation en cours au maire afin que celui-ci prenne une décision quant aux ressources à mettre en œuvre et aux éventuelles demandes de renforts à émettre auprès des autres communes. Ce sont également ces équipes qui, sous l'autorité du maire, mettent en œuvre les ressources fournies par l'EPCI.

4.2 Fiche mission membre EPCI

Les fiches actions sont définies en annexe 3 « fiches action »

4.3 Conventionnement

Ici seront jointes les conventions avec les agriculteurs dans le cadre du déneigement en période hivernale. Les conventions sont en cours de renouvellement au moment de l'approbation du PICS.

5 – Annexes

Annexe 1 – Annuaire de crise

Autorités et services				
Services	Contact	téléphone	Astreinte	Courriel
Astreinte SIDPC préfecture				
Préfet		02.32.78.27.27		
Directeur de cabinet		02.32.78.27.27		
Mission culture risque préfecture		02.32.78.27.27		
Président du conseil départemental		02.32.31.50.50		
Directeur des sécurités				
Chef du SIDPC		02.32.78.27.27		
Standard préfecture		02.32.78.27.27		
Sous-préfecture de Bernay		02.32.46.46.87		sp-bernay@eure.gouv.fr
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)		02.32.29.60.60		ddtm@eure.gouv.fr
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)		02.78.26.19.00		dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
Agence régionale de la santé (ARS)		02.31.70.96.96		
SDIS		18 / 112		
Centre de Secours de proximité				
DDSP		17		
DDSP				
Gendarmerie		17		

Maires des communes membres				
Communes	Nom - Prénom	Téléphone	@	À noter
BACQUEPUIS	HUREL William	02 32 34 93 80	mairie.bacquepuis@orange.fr	
BERENGEVILLE-LA- CAMPAGNE	FENELON François	02 32 34 32 99	mairie.berengevillelacampagne@orange.fr	
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	02 32 34 01 93	mairie.bernienville@gmail.com	
BROSVILLE	ROMET Marc	02 32 34 30 98	brosville.mairie@wanadoo.fr	
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	02 32 50 54 90	mairie.canappeville27@orange.fr ou contact@canappeville.fr	
CESSEVILLE	DEBUS Alain	02 32 35 14 34	cesseville.mairie@orange.fr	
CRESTOT	LOUIS Christine	02 32 35 34 71	mairie.crestot@orange.fr	
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	BREARD-VOTTIER Michèle	02 32 35 89 59	mairie.criquebeuf.la.campagne@wanadoo.fr	
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	02 32 35 87 99	mairie@crosville-la-vieille.fr	
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	VANDEVILLE Laurence	09 62 03 74 53	mairie.daubeuf.la.campagne@wanadoo.fr	
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	02 32 24 77 81	mairie.ecauville27@orange.fr	
ECQUETOT	RICHARD Didier	02 32 35 13 65	ecquetot.mairie@gmail.com	
EMANVILLE	DULUT Thierry	02 32 35 43 24	commune-emanville@orange.fr	
EPEGARD	PAYAN Jean-François	02 32 35 20 69	mairie-epégard@orange.fr	
EPREVILLE-PRES-LE- NEUBOURG	ELIOT Patrick	02 32 35 04 43	mairie-epreville-pres-le-neubourg@wanadoo.fr	
FEUGUEROLLES	ROBACHE Jean-François	02 32 34 41 47	mairie.feuguerolles@orange.fr	
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	02 32 35 71 96	mairie.fouqueville@wanadoo.fr	
GRAVERON-SEMERVILLE	BORGES Sylvie	02 32 34 04 30	mairiegraveronsemerville@orange.fr	
HECTOMARE	PLOYART François	02 32 35 34 88	mairiehectomare@wanadoo.fr	
HONDOUVILLE	LEJEUNE Cyril	02 32 50 40 54	contact@hondouville.com	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine	02 32 50 46 87	mairiehouetteville@orange.fr	
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	02 32 35 01 75	mairieiville@orange.fr	
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	02 32 35 50 86	mairielahayedutheil@outlook.fr	
LA PYLE	ROUSSIAU Yann	02 32 35 44 10	commune-la-pyle@orange.fr	
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent	02 32 35 50 61	mairie.leboscdutheil@gmail.com	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle	02 32 35 17 33	mairie@le-neubourg.fr	
LE TILLEUL-LAMBERT	MAMEAUX Camille	02 32 35 49 44	mairie.le.tilleul.lambert@wanadoo.fr	
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	02 32 35 95 14	mairietremblayomonville@wanadoo.fr	
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	02 32 29 79 48	mairieletroncq@orange.fr	
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	02 32 35 23 57	mairiemarbeuf@orange.fr	
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	09 60 43 47 38	mairie.quittebeuf@wanadoo.fr	
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	02 32 35 87 52	mairie@saintaubindecrosville.fr	
ST MESLIN-DU-BOSC	JOUEN Eric	02 32 35 49 73	mairie.saintmeslindubosc@wanadoo.fr	
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	GAHERY Didier	02 32 35 40 26	mairiestecolombelacommanderie@wanadoo.fr	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	02 32 35 58 55	mairie@sainte-opportune-du-bosc.fr	

Maires des communes membres				
Communes	Nom - Prénom	Téléphone	@	À noter
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	BONNEAU Sébastien	02 32 34 94 16	contact@mairietbh.fr	
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues	02 32 35 38 98	mairie.tourvillelacampagne@orange.fr	
VENON	PICARD Philippe	02 32 50 53 36	mairie-venon@orange.fr	
VILLETES	ROBACHE Arlette	02 32 35 88 06	mairie-villettes@orange.fr	
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	02 32 35 24 39	mairiedevillezsurleneubourg@wanadoo.fr	
VITOT	LELARGE Joël	02 32 35 37 25	mairie@vitot.fr	

Personnels administratifs et techniques de l’EPCI			
Nom - Prénom	Fonction	téléphone	@
	DGS	06.73.48.39.19	
	DSP		
	DACV	06.07.87.15.24	
	Responsable voirie/bâtiment	02.32.34.04.41	
	Responsable petite enfance	02.32.34.04.41	
	Responsable SAAD	02.32.34.04.41	
	Responsable GEMAPI	02.32.34.04.41	
	Responsable Prévention et gestion des déchets	02.32.34.04.41	

Opérateurs			
Nom	☎	@	Observations
Électricité	09 72 67 50 27		
Gaz	0 800 47 33 33		
Distributeur eau potable	02 35 77 85 00 02 32 34 32 99 02 32 34 32 99 02 32 50 40 54		SERPN SAEP Evreux Nord SAEP Vallée de la Risle SAEP Hondouville
Réseau assainissement	02 32 35 37 25 02 32 35 87 99 02 32 35 17 33 02 32 35 87 52 02 32 35 43 24		Vitot Crosville-la-Vieille Le Neubourg Saint-Aubin d’Ecrosville Emanville
Ramassage ordures	02.32.24.80.92	OM@paysduneubourg.fr	Gestion par la CCPN via prestataire de service
Transport collectif	02.22.55.00.10		Région Normandie - Nomad
Éclairage public	02.32.39.82.00		SIEGE27 et l’ensemble des communes du territoire

Établissements sensibles (Écoles, centres médicaux-sociaux, maisons de retraites, principaux pôles d’emplois, campings, sites touristiques...)					
Commune	Nom de l’établissement	Nom du responsable	☎	@	Observations (nombre de personnes, résidents, employés...)
LE NEUBOURG	SOCOPA		02.32.38.97.00		
HONDOUVILLE	ESSITY		02.32.25.60.60		
LE NEUBOURG	AJINOMOTO		02.32.35.58.15		
LE NEUBOURG	HOPITAL		02.32.35.13.80		EHPAD + HOPITAL
BROSVILLE	LES FEUILLANS		02.32.34.30.15		EHPAD

Moyens humains particuliers		
	Compétences	Contact
8 agents du service voirie	Permis poids lourd	
Ensemble du personnel de la CCPN	Premiers secours	
8 agents du service voirie	CACES 1,2,4,8	
1 agent du service bâtiment	Habilitations BR B1 B2 BC	

Annexe 2 – Recensement des moyens des communes

Le tableau de recensement des moyens des communes seront inclus dès que les PCS de chaque commune sera validé.

Annexe 3 – Fiches actions

Fiche « coordinateur des opérations intercommunales »

- Déclenche le PICS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet ;
- Assure la réception des demandes de concours des maires des communes impactées ;
- Coordonne les moyens de la collectivité en mutualisant les ressources au profit des communes ;
- Renseigne les autorités ;
- Sollicite les moyens publics et privés auprès du représentant de l'État.

Fiche « référent de l'action intercommunale »

- S'assure de la mise en place du dispositif ;
- Est en lien permanent avec le coordinateur des opérations intercommunales et se tient informé des décisions prises ;
- Centralise les comptes-rendus et les demandes provenant du terrain ;
- Élabore le point de situation ;
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé).

Annexe 4 – historique des exercices

Pas d'historique